

**SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE
À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

Sainte-Marie, le 11 décembre 2018. – Les salariés de la MRC de La Nouvelle-Beauce, dont le contrat de travail était échu depuis le 31 décembre 2017, bénéficient maintenant d'une nouvelle convention collective.

D'une durée de cinq ans, soit de 2018 à 2022, cette entente prévoit notamment l'instauration d'un horaire flexible pour le personnel, qui est toujours à 35 heures/semaine.

Les heures d'ouverture aux contribuables du siège social de la MRC de La Nouvelle-Beauce seront dorénavant du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h, durant toute l'année. Ce changement débutera le vendredi 14 décembre 2018.

Ce changement d'horaire ne s'applique toutefois pas au point de service de la SAAQ à Sainte-Marie opéré par la MRC ni au lieu d'enfouissement technique situé à Frampton. Ces deux endroits demeurent donc ouverts selon l'horaire habituel.

Lors de la signature de la convention collective le 11 décembre dernier, le préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, monsieur Gaétan Vachon, a indiqué que les négociations se sont faites dans un climat de respect entre les représentants de l'employeur et ceux du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). « Cette nouvelle convention apporte une belle stabilité pour notre organisme », a-t-il ajouté.



Sur la photo, de gauche à droite :

À l'avant : M. Gaétan Vachon, préfet, ainsi que M^{me} Marjolaine Plante, présidente du SCFP section locale 2608.
À l'arrière : M^{me} Marie-Pier Gignac, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe, M. Éric-Jan Zubrzycki, conseiller syndical, M. Mario Caron, directeur général, et M^{me} Marie-Josée Larose, vice-présidente du SCFP section locale 2608.

– 30 –

Tél. : 418 387-3444, poste 4161

Source :

Cynthia Gagnon
Agente aux communications et rédactrice
MRC de La Nouvelle-Beauce
cynthiagagnon@nouvellebeauce.com

Pour entrevue :

Gaétan Vachon, préfet